

### HORAIRES BUREAU ET CODE 2025/2026

Leçons de code corrigées avec moniteur les mardis et vendredis

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>8h à 9h</b>						
<b>9h à 10h</b>						
<b>10h à 11h</b>						
<b>11h à 12h</b>						
<b>12h à 13h</b>						
<b>13h à 14h</b>						
<b>14h à 15h</b>						
<b>15h à 16h</b>		Corrigé			Corrigé	
<b>16h à 17h</b>		Corrigé			Corrigé	
<b>17h à 18h</b>		Corrigé			Corrigé	
<b>18h à 19h</b>						
<b>19h à 20h</b>						

### HORAIRES LECONS CONDUITE 2025/2026

De 8h à 20h du lundi au vendredi

Et de 8h à 16h le samedi

TAUX DE REUSSITE SELON FILIERE du 01.09.2024 au 31.08.2025					
Permis	% réussite Total	% réussite 1ère présentation	Moyenne d'heures 1ère présentation	% réussite 2 <sup>nde</sup> présentation	Moyenne d'heures 2 <sup>nde</sup> présentation
B / CS	61,49 %	53,70 %	33,45 heures	76,19 %	33,26 heures
AAC	76,85 %	78,05 %	28,79 heures	65,00 %	29,00 heures
A1	100,00 %	100,00 %	28,25 heures	-	-
A2	96,00 %	95,83 %	27,44 heures	100,00 %	30,00 heures
BE	69,23 %	72,73 %	20,78 heures	50,00 %	24,00 heures



### Liste des documents à fournir pour enregistrement en préfecture

#### Pour tous :

- Photos d'identité avec signature numériques (e-photos) agréées ANTS
- Copie recto-verso de la pièce d'identité du candidat
- Copie recto-verso du permis déjà obtenu le cas échéant (exemple permis AM)
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (voir justificatifs acceptés sur internet)
- Attestation d'hébergement le cas échéant signée par l'hébergeant et l'hébergé
- Copie recto-verso de la pièce d'identité de l'hébergeant (même nom que le justificatif de domicile)
- Copie de l'ASSR 2 (réalisé en classe de troisième) à défaut déclaration sur l'honneur
- 1 enveloppe « lettre suivie » format A5 (uniquement si photo identité non numérique)

#### En plus pour les candidats de 14 ans (permis AM) :

- Copie de l'ASSR 1 réalisée en classe de cinquième

#### En plus pour les candidats entre 17 et 18 ans :

- Copie de l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée de citoyenneté, à demander à la direction du service national « majdc.fr » ou www.defense.gouv.fr/jdc ou 09.70.84.51.51  
NB : le recensement en mairie doit avoir été fait au préalable (à partir de 16 ans), l'attestation de recensement est également recevable dorénavant

#### En plus pour les candidats entre 18 et 25 ans :

- Copie du certificat individuel de participation à la Journée De Citoyenneté

#### En plus pour les élèves sourds ou malentendants :

- Visite médicale de moins de 1 an
- Copie de l'attestation individuelle d'exemption de Journée De Citoyenneté

#### En plus pour les candidats en annulation de permis :

- Copie de l'original de l'arrêté d'annulation
- Certificat médicale et tests psychotechniques favorables de moins de 6 mois.